

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le lundi 5 juin 2023 à 19 h 30.

**PRÉSENCES :** Madame Marlène Deschesnes, mairesse suppléante  
Madame Carole Bouchard, conseillère  
Monsieur Martial Gauthier, conseiller  
Madame Josée Lavoie, conseillère  
Monsieur Bruno Simard, conseiller  
Monsieur Tony Paré, conseiller

**ABSENCES:**

**ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier

**ASSISTANCE :** Deux (2) personnes

---

**1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE**

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 et de la séance extraordinaire du 15 mai 2023
- 2.3. Approbation des salaires nets pour le mois de mai 2023
- 2.4. Liste des comptes du mois de mai 2023
- 2.5. Rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité – Année 2022

**3. RÉOLUTIONS**

- 3.1. PAVL – Volet entretien des routes locales – compensation de base
- 3.2. PAVL – Double vocation
- 3.3. Autorisation d'enchérir – vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes
- 3.4. Contrat location imprimante
- 3.5. Offre de service – Malette, Gestion financière municipale
- 3.6. Nomination greffière-adjointe
- 3.7. Nomination d'un représentant autorisé – Revenu Québec
- 3.8. Renouvellement et amendement de l'entente de services aux sinistrés – Croix-Rouge 2023

**4. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- 4.1. Adoption – Règlement modifiant le règlement numéro S.Q.-17-03 concernant les nuisances

**5. RESSOURCES HUMAINES**

**6. LOISIRS ET CULTURE**

**7. URBANISME**

**8. CORRESPONDANCE**

- 8.1 Demande de financement – École St-Lucien/Jean XXVIII – Bal des finissants
- 8.2 Demande de commandites – Héritage Agricole, événement du 10-11 juin

**9. RAPPORT DES COMITÉS**

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

- 10.1. Projet d'appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale – Services techniques – Travaux publics
- 10.2. Règlement d'emprunt 15-2023 – Régie GEANT - Services professionnels en conception de plans et devis de construction d'un bâtiment

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **MOT DE BIENVENUE**

À 19 h 30, la mairesse suppléante, madame Marlène Deschesnes, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. **ADMINISTRATION**

2.1. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Simard,

744-06-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour avec les modifications apportées.

2.2. **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martial Gauthier,

745-06-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'exempter la lecture et d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 et de la séance extraordinaire du 15 mai 2023.

2.3. **APPROBATION DES SALAIRES POUR LE MOIS DE MAI 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carolle Bouchard,

746-06-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil accepte le dépôt du rapport des salaires au montant de 13 566.39 \$ pour le mois de mai 2023.

2.4. **LISTE DES COMPTES DE MAI 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Simard,

747-06-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant 50 096.32 \$ et par le fonds d'immobilisation pour un montant de 2 325.38 \$ pour le mois de mai 2023.

## 2.5. RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ – ANNÉE 2022

La mairesse suppléante, Mme Marlène Deschesnes, fait état de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2022.

« Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la municipalité, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal. Ce rapport traitera des états financiers de l'année 2022, du rapport du vérificateur et des orientations générales du budget de l'année 2023.

### **États financiers 2022 et rapport du vérificateur**

Les livres de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines ont été vérifiés par la firme de comptables agréés Mallette s.e.n.c.r.l. qui a eu accès à tous les documents et n'a émis aucune restriction dans son rapport. Selon le rapport des vérificateurs, les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 présentent fidèlement la situation financière de notre Municipalité.

Les états financiers ont été déposés au conseil municipal lors d'une séance extraordinaire tenue le 15 mai 2023. Ils démontrent les résultats suivants :

A. REVENUS DE FONCTIONNEMENT :	912 677 \$
B. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	969 983 \$
C. EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT :	(57 306 \$)
(avant conciliation à des fins fiscales)	
D. CONCILIATION À DES FINS FISCALES :	
- Amortissement	196 634 \$
- Financement	(35 592 \$)
- Affectations	(14 851 \$)
E. EXCÉDENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES :	88 885 \$

L'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2022 est de 419 521 \$.

### **Budget 2023 et grandes orientations**

L'évaluation municipale imposable 2023, au 1er janvier 2023 était de : 24 591 400 \$  
Le taux de taxes foncières a été établi à 1.33 \$/100\$ d'évaluation

Le budget 2023 s'élève à 922 581 \$.

Les membres du conseil municipal sont sensibles aux finances municipales et sont extrêmement soucieux d'être à l'affût de programmes gouvernementaux pour le renouvellement des infrastructures et l'amélioration des équipements municipaux.

Enfin, je veux vous remercier pour la confiance démontrée à l'égard du conseil tout au long de l'année. Je tiens également à remercier les employés municipaux sans oublier bien sûr l'excellent travail de tous les bénévoles. Un immense MERCI à vous tous qui faites de notre municipalité un endroit incomparable où il fait bon vivre.

Marlène Deschesnes,  
Mairesse suppléante »

### 3. RÉSOLUTIONS

#### 3.1. PAVL – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES – COMPENSATION DE BASE

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 122 920 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022.

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

**POUR CES MOTIFS,**

748-06-23

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Tony Paré,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

#### 3.2. PAVL – DOUBLE VOCATION

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères, quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins, sont respectés;

**ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route du réseau municipal à compenser;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant le chemin emprunté par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2022;

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/an
Route Doucet	5,03	Bois brut	573

749-06-23

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Josée Lavoie,

**APPUYÉ PAR** M. Bruno Simard,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 5.03 km.

**3.3. AUTORISATION D'ENCHÉRIR – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

Ce point est annulé, la municipalité ayant reçu paiement complet de l'arrérage du contribuable concerné.

**3.4. CONTRAT LOCATION IMPRIMANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carolle Bouchard,

751-06-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE prolonger l'actuel contrat de location de l'imprimante principale avec Solution GDX Xerox pour une période de 24 mois pour des frais de location mensuel de 105.46\$, un coût par impression noir et blanc de 0.0095\$/copie noir et blanc et de 0.0875\$/copie couleur pour un total moyen estimé de 232.31\$/mois, tel que stipulé sur la soumission reçu le 24 avril 2023.

**3.5. OFFRE DE SERVICE – MALETTE, GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Tony Paré,

752-06-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'affecter un montant de 9 620.00 \$, plus frais d'administration de 5% et taxes applicables, au surplus accumulé afin d'octroyer un contrat d'accompagnement en gestion financière municipale à la firme Malette pour une quantité maximale d'heures de 52 heures, tel que stipulé à l'offre de service reçu le 30 mai.

**3.6. NOMINATION GREFFIÈRE-ADJOINTE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Simard,

753-06-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE nommer Mme Danielle Bernard, adjointe à la direction, à titre de greffière-adjointe de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines.

**3.7. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ – REVENU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martial Gauthier,

754-06-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE Mme Marlène Deschesnes, mairesse suppléante (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

**3.8. RENOUVELLEMENT ET AMENDEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – CROIX-ROUGE 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lavoie,

755-06-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser Mme Marlène Deschesnes, mairesse suppléante, et M. Alexandre Pigeon a signé « l'amendement No. 2 à l'entente de service aux sinistrés » avec la Croix-rouge et, par le fait même, renouveler son entente pour 2023-2024 au montant de 225.00 \$.

#### 4 RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

##### 4.1. RÈGLEMENT 286-2023 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO S.Q.-17-03 CONCERNANT LES NUISANCES

##### RÈGLEMENT 286-2023 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO S.Q.-17-03 CONCERNANT LES NUISANCES

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro S.Q.-17-03 titré <Concernant les nuisances> est applicable par la Sureté du Québec;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'apporter une modification au Règlement numéro S.Q.-17-03 concernant les nuisances afin de rendre imputable le propriétaire d'un immeuble dûment inscrit au rôle d'évaluation foncier de la municipalité qui permet, à titre gratuit ou non, l'occupation de cet immeuble et qui tolère, néglige ou omet d'intervenir auprès de l'occupant contrevenant ainsi audit Règlement et commettait lui-même une infraction;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de majorer les amendes prévues dans le Règlement numéro S.Q.-17-03 afin d'imposer le même montant d'amende que dans certaines autres municipalités;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 mai 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**POUR CES MOTIFS,**

756-06-23

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

#### **1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **2. MODIFICATIONS**

a) Il est ajouté un nouvel article au Règlement no S.Q.-17-03 qui se lit comme suit :

##### **ARTICLE 2.1 : OCCUPATION PAR UN TIERS**

Le propriétaire d'un immeuble dûment inscrit au rôle d'évaluation foncier de la municipalité qui loue, à titre gratuit ou non, l'occupation de son immeuble et qui tolère, néglige ou omet d'intervenir auprès de l'occupant qui contreviendrait à l'article 2 du présent règlement, causant ainsi une nuisance, commet lui-même une infraction.

b) Le premier alinéa de l'article 14 titré <AMENDES> est abrogé et remplacé par les suivants :

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, à une amende.

Le montant de l'amende, pour une première infraction, ne peut excéder 1 000 \$, mais ne peut être inférieur à 300 \$ et les frais si le contrevenant est une personne physique et, dans le cas d'une récidive, l'amende minimale est de 600 \$, mais n'excède pas 2 000 \$ et les frais.

Le montant de l'amende, pour une première infraction, ne peut excéder 2 000 \$, mais ne peut être inférieur à 600 \$ et les frais si le contrevenant est une personne morale et, dans le cas d'une récidive, l'amende minimale est de 1 200 \$, mais n'excède pas 4 000 \$ et les frais.;

#### **3. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

#### **5 RESSOURCES HUMAINES**

#### **6 LOISIRS ET CULTURE**

#### **7 URBANISME**

## 8 CORRESPONDANCE

### 8.1. DEMANDE DE FINANCEMENT – ÉCOLE ST-LUCIEN/JEAN XXVIII – BAL DES FINISSANTS

757-06-23

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

DE remettre un don de 125.00 \$ aux finissants des écoles St-Lucien/Jean XXVIII pour leur bal des finissants en échange de leur opération de nettoyage des déchets sur les terrains publics de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines.

#### Disponibilité des fonds

Les crédits sont disponibles au budget opérationnel (budget de fonctionnement), au poste budgétaire 02 11000 970

---

Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier

### 8.2. DEMANDE DE COMMANDITES – HÉRITAGE AGRICOLE, ÉVÉNEMENT DU 10-11 JUIN

758-06-23

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

DE remettre un don de 1 000 \$ à l'OBNL « Héritage Agricole » pour l'organisation de l'activité « Les semences et foire agricole » qui aura lieu les 10 et 11 juin 2023.

#### Disponibilité des fonds

Les crédits sont disponibles au budget opérationnel (budget de fonctionnement), au poste budgétaire 02 70290 447

---

Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier

## 9 RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil municipal font part de leurs différentes rencontres auprès des comités dont ils font partie. Mme Carolle Bouchard et M. Tony Paré ont assisté à une rencontre du Comité forêt habitée, Mme Josée Lavoie a assisté à une rencontre du conseil d'administration de l'OMH de Saint-Edmond-les-Plaines ainsi qu'au « gala réseau biblio ».

## 10 AFFAIRES NOUVELLES

### 10.1. PROJET D'APPUI AU DÉMARRAGE, À LA BONIFICATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme désirent présenter un projet d'Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale – Services techniques – Travaux publics » dans le cadre de l'aide financière;

759-06-23

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Tony Paré,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à participer au projet d'appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale – *Services techniques - Travaux publics* » et à assumer une partie des coûts, soit une quote-part annuelle estimée de 1 121.92\$ pour la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines;

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**QUE** le conseil nomme la *Régie intermunicipale GEANT* organisme responsable du projet.

### 10.2. RÉGLEMENT D'EMPRUNT 15-2023 – RÉGIE GEANT - SERVICES PROFESSIONNELS EN CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine font parties de l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale GEANT;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Maria-Chapdelaine participe uniquement à l'objet de la Régie visant l'établissement, l'exploitation et l'administration d'un service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'actuelle caserne située à Normandin est désuète et que des espaces de bureaux et d'entreposage supplémentaires sont nécessaires pour que la Régie exerce les activités relatives à l'ensemble de ses objets et à son administration générale; et qu'il y a donc lieu de construire un bâtiment comportant une caserne, des espaces d'entreposage et de bureaux;

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de mandater des professionnels pour la conception de plans et devis et pour d'autres services professionnels pouvant être requis avant la construction ;

**CONSIDÉRANT QUE**, puisque les honoraires professionnels sont associés à des immobilisations prévues être effectuées dans un délai rapproché, le terme peut correspondre à la durée de vie utile des immobilisations en cause.

**CONSIDÉRANT QUE**, pour poursuivre la procédure du MAMH, les municipalités et la MRC doivent approuver le règlement d'emprunt;

760-06-23

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines approuve l'adoption du règlement d'emprunt No 15-2023 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 315 000 \$ pour les services professionnels en conception de plans et devis de construction d'une caserne et ses services municipaux.

## 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posés et ont été répondus.

12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la présente assemblée soit et est levée à 20 :07 hrs.

---

Marlène Deschesnes  
Mairesse suppléante

---

Alexandre Pigeon  
Directeur général, greffier-trésorier

« Je, Marlène Deschesnes, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».